



DÉCISION DU MAIRE
DEC N° 2023.03.20/041



Thème : PATRIMOINE

Objet : Convention de partenariat entre l'association la ludothèque « Au coin du jeu » et la ville de Briançon pour la création d'une escape game dans les fortifications de Vauban.

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 03 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1er octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL.2023.02.08/16 du conseil municipal en date du 08 février 2023 portant sur le programme d'actions Ville d'art et d'histoire 2023 décidant d'engager la création d'un « escape game dans les fortifications de Vauban »

Considérant la nécessité de renouveler régulièrement les propositions de découverte du patrimoine de la ville à destination du grand public,

Considérant que la création d'une escape game dans les fortifications de Vauban répond à cet objectif,

Considérant l'offre de l'association la ludothèque « Au coin du jeu » pour l'aide à la création d'un escape game ,

DÉCIDE

ARTICLE 1

La convention de partenariat entre l'association la ludothèque « Au coin du jeu » et la ville de Briançon, via son service du Patrimoine pour la création d'un escape game dans les fortifications de Vauban.

Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention de partenariat avec l'association « Au coin du jeu » ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- Au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- Au receveur municipal, Comptable Public assignataire.

Fait à Briançon, le

21 AVRIL 2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Transmise le : **02 JUIN 2023**
Affichée le :
Notifiée le : **02 JUIN 2023**



Ville de Briançon
Immeuble Les Cordeliers
1 rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél 04 92 21 20 72

CONVENTION DE PARTENARIAT

**ORGANISATION D'ESCAPE GAME DANS LES
FORTIFICATIONS DE VAUBAN
ETE-AUTOMNE 2023**

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DU PARTENARIAT	4
ARTICLE 3 : PROMOTION ET VENTE DE L'ESCAPE GAME	4
ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES	5
ARTICLE 5 : RÉILIATION DE LA CONVENTION	5
ARTICLE 6 : LITIGES	5



LA CONVENTION EST ÉTABLIE ENTRE LES CO-CONTRACTANTS DÉSIGNÉS CI-APRÈS :

LA VILLE DE BRIANÇON
SERVICE DU PATRIMOINE
HÔTEL DE VILLE
1, RUE ASPIRANT JAN
05105 BRIANÇON CEDEX

ET

L'ASSOCIATION LUDOTHEQUE « AU COIN DU JEU »
23 BIS, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
05100 BRIANÇON

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation du patrimoine de la ville de Briançon, via le label Ville d'Art et d'Histoire, et l'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, la municipalité souhaite mettre en place un partenariat avec l'association ludothèque « Au coin du jeu » pour l'organisation d'une Escape Game dans les fortifications de Vauban à l'été 2023.

Les objectifs principaux de ce partenariat sont :

- d'accompagner la ville de Briançon, dans la mise en place de cette animation spécifique, grâce à une expertise de longue date,
- de valoriser, par cette action originale, le patrimoine fortifié de Briançon,
- de participer au renouvellement de l'offre d'animations proposée par le service du Patrimoine,
- de sensibiliser le jeune public à ce type de patrimoine.

Ce partenariat est établi pour l'année afin que le service du patrimoine soit en mesure de programmer cette animation à compter de l'été 2023 et jusqu'aux vacances de la Toussaint.



ARTICLE 2 : CONDITIONS D'EXÉCUTION DU PATENARIAT

2.1. Répartition des missions

Missions afférentes à l'association ludothèque « Au coin du jeu »

L'association ludothèque « Au coin du jeu » assurera l'accompagnement de la ville, via son service du Patrimoine, dans la création d'une Escape Game personnalisée avec :

- aide à la conception et à la rédaction du scénario et des énigmes, brainstorming, calibrage et équilibrage du jeu ;
- aide à la création et mise en place de décors du jeu ;
- participation à la phase test du jeu et validation opérationnelle ;
- formation du game master (animateur du jeu) en charge de guider et d'accompagner les joueurs.

Missions afférentes au service du patrimoine de la ville de Briançon

La Ville de Briançon, via son service du patrimoine, s'engage à mettre à disposition deux guides-conférenciers, à minima, sur toute la durée du projet, selon les modalités suivantes :

- pour la création de l'Escape Game au printemps 2023 ;
- pour sa mise en œuvre et l'animation du jeu à destination du public à l'été et l'automne 2023.

2.2. Calendrier de travail

	Missions	Délais
Phase 1	Conception et rédaction scénario	1 ½ mois
Phase 2	Définition des besoins et matériel technique	15 jours
Phase 3	Mise en place de l'escape game (création décors et installation in situ)	1 ¹ / ₂ mois
Phase 4	Phase finale de test et formation du game master	15 jours

ARTICLE 3 : PROMOTION ET VENTE DE L'ESCAPE GAME

La Ville de Briançon se charge d'assurer la promotion et la vente de l'Escape Game, via sa billetterie en ligne.

Néanmoins, l'association ludothèque « Au coin du jeu », en tant que partenaire, pourra relayer à ses adhérents et au sein de son réseau, les informations relatives à la mise en œuvre de cette animation (description, jours et dates, tarifs).

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

L'association ludothèque « Au coin du jeu » facture à la Ville de Briançon 2 300€ ttc pour ses prestations mentionnées à l'article 3 selon la répartition suivante :

- prestation de service : 1 350€
- création décors : 950€

Un acompte de 50% est demandé à la commande.

Il est entendu dans la présente convention, que l'ensemble des biens acquis pour la création et la mise en place des décors (mobilier, petits matériels...) demeure la propriété de la Ville de Briançon.

Si le montant de ces prestations était modifié, ce changement ferait l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Ville de Briançon peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du prestataire, mettre fin à l'exécution de la prestation avant l'achèvement de celle-ci, par une décision de résiliation, notifiée au prestataire. Le cas échéant l'association ludothèque « Au coin du jeu » ne facturera à la Ville de Briançon que la part de prestation réalisée sur présentation d'une facture correspondant.

Article 6 : LITIGES

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir concernant l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, les litiges pourront être portés devant le tribunal administratif de Marseille.

L'ASSOCIATION LUDOTHEQUE « AU COIN DU JEU »
23 BIS, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
05100 BRIANÇON

Le :

20/04/2023

Signature(s) et cachet


AU COIN DU JEU
Ludothèque Associative
N° Siret : 81154999700013
Tél : 06-52-88-50-5
Mail : aucoindujeu05@gmail.com

Arnaud MURGIA, Maire de Briançon

Le :

21 AVR. 2023

Signature et cachet

